



L'OREILLARD GRIS

Plecotus austriacus (Fischer, 1829)

Bien qu'en 1829 déjà le naturaliste anglais Léonard Jenyns présumait qu'il existait deux espèces d'oreillards, ce n'est qu'à partir des années 1960 que l'Oreillard gris a été séparé de l'Oreillard roux. Aujourd'hui, la distinction de ces deux espèces sur le terrain pose à nouveau quelques problèmes en raison de la découverte d'une troisième espèce sympatrique, l'Oreillard montagnard.

ÉCOLOGIE

L'Oreillard gris est une espèce beaucoup moins sylvicole que l'Oreillard roux et qui évite presque totalement les grands massifs forestiers. Dans nos régions, c'est plutôt une chauve-souris de plaine, typiquement villageoise et surtout liée aux paysages bocagers parsemés de petites cultures en mosaïque. Ses territoires de chasse peuvent être très divers, mais doivent présenter une entomofaune riche en Lépidoptères, et plus précisément en Noctuidés. Bien qu'il soit très résistant au froid en hiver, il se montre plus thermophile durant la belle saison que son cousin l'Oreillard roux. Dans le bassin genevois comme dans une bonne partie de l'Europe centrale, c'est d'ailleurs une espèce fortement synanthrope, qui établit ses nurseries presque uniquement dans les combles chauds de divers bâtiments. Selon toute vraisemblance, bien des données antérieures à 2000 qui lui ont été attribuées et qui sont relatives à des individus contactés à plus de 1 200 m d'altitude concernent l'Oreillard montagnard ou l'Oreillard roux.

Les techniques de chasse de l'Oreillard gris sont assez similaires à celles des autres oreillards. Cependant, le pourcentage d'insectes capturés au vol est nettement plus élevé que chez l'Oreillard roux (Dietz *et al.*, 2007). En effet, quoiqu'il soit tout à fait capable de glaner ses proies sur des feuilles, des branches ou d'autres supports, il utilise moins souvent cette technique que *P. auritus* (Barataud, 1990). Il en résulte que son régime alimentaire se révèle moins varié que celui de l'Oreillard roux et s'en distingue par une consommation nettement plus importante de Lépidoptères (*Noctuidae*), ceux-ci représentant 70 à 90% des proies consommées, le solde étant dominé par des Coléoptères et des Diptères (Motte, 2011). En Suisse, des études menées sur l'alimentation des trois oreillards ont même démontré que la

consommation de Lépidoptères était au moins deux fois plus importante chez *P. austriacus* que chez *P. auritus*, mais à peu près égale que chez *P. macrobullaris* (Ashrafi *et al.*, 2011).

La biologie de reproduction de l'Oreillard gris ne diffère pas beaucoup de celle de l'Oreillard roux, sinon qu'il établit ses nurseries, comme nous l'avons dit, presque uniquement dans des combles chauds. En ce qui concerne ses sites d'essaimage, nous ne possédons à ce jour aucune donnée concrète pour le bassin genevois, ni pour la Suisse ou la France d'ailleurs. Il en va de même pour ce qui est de ses lieux d'hibernation qui pourraient aussi bien se situer dans des sites hypogés, comme dans la partie méridionale de son aire de distribution européenne, que dans des combles de bâtiments.

À l'instar de nos deux autres oreillards, l'Oreillard gris est une espèce sédentaire, qui n'effectue que très exceptionnellement des déplacements supérieurs à 15 km, le record en la matière revenant à un individu ayant effectué un trajet de 62 km (Dietz *et al.*, 2007). ■

L'OREILLARD GRIS



RÉPARTITION

Dans le bassin genevois, l'Oreillard gris est une chauve-souris peu commune. Si l'on ne tient pas compte des observations antérieures à 2004, il n'a été contacté que dans 14 localités, la plupart se situant en territoire genevois. Nos données actuelles ne permettent pas de confirmer si l'espèce est plus fréquente à l'ouest du canton comme le suggère la carte de distribution. En effet, s'agissant d'un Chiroptère très discret, il n'est pas impossible qu'il puisse être contacté dans les années à venir à l'est du bassin genevois, ainsi que dans certaines localités situées au pied du Jura gessien, où certains milieux semblent correspondre à ses exigences écologiques. Quant au nord-est du canton, nous ne sommes actuellement en possession que de deux données récentes (Hermance et Gy) et que d'une donnée muséale datant de 1975 (Choulex). ■

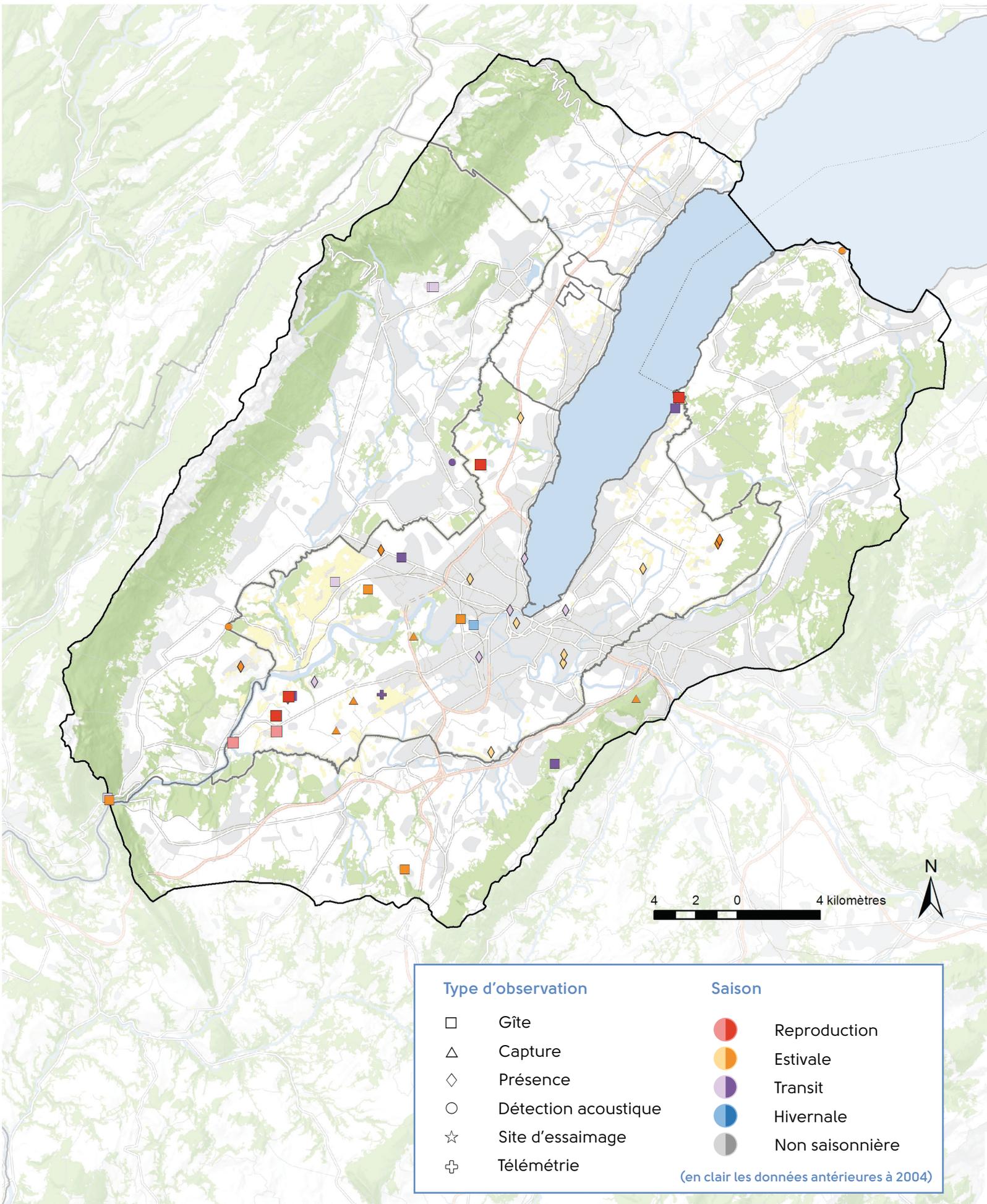
STATUT DES POPULATIONS

Les deux seules colonies de reproduction du bassin genevois qui nous sont connues à ce jour se situent à Collex-Bossy et à Passeiry, dans le canton de Genève ; en 2010, elles comptaient respectivement environ 65 et entre 10 et 20 individus. Par ailleurs, une troisième colonie est soupçonnée à Hermance (Genève), suite à la découverte en 2014 de deux cadavres momifiés et de deux individus vivants nichés dans une anfractuosité située dans les combles de l'église du village. D'anciennes données mentionnent également la présence d'une nurserie dans les combles de l'église d'Avusy (Genève), disparue depuis suite à des rénovations. Toutefois, il est probable que cette colonie soit celle qui s'est récemment installée à Passeiry. Au vu de nos connaissances actuelles, il nous est impossible de savoir si d'autres sites de reproduction existent dans le bassin genevois. L'hypothèse est néanmoins tout à fait envisageable compte tenu de la sédentarité relativement marquée de l'espèce et de quelques données en provenance de sites éloignés des lieux de reproduction connus, notamment à Hermance et à Gy, ainsi que de la présence d'un individu au sein de la colonie d'Oreillards roux du pont Butin et d'un autre dans celle du domaine des Bois, à Satigny. ■



STATUT GE	STATUT BASSIN GE	PRIORITÉ
EN	EN	1

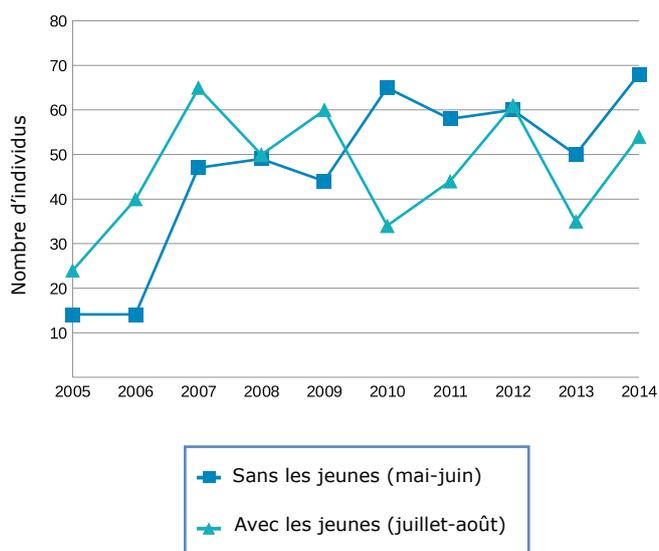
L'OREILLARD GRIS



UNE COLONIE D'IMPORTANCE NATIONALE

La colonie d'Oreillards gris de l'église de Collex-Bossy (Genève) est peut-être la plus importante pour l'espèce du bassin genevois et aussi de Suisse. Elle a été découverte en 1990 et comptait à l'époque une dizaine d'individus. Dès 2005, des comptages visuels ont été entrepris et, à partir de 2007, à l'aide d'amplificateurs de lumière, ce qui explique sans doute l'augmentation soudaine des effectifs (cf. graphe). Depuis, la colonie semble relativement stable avec même un record de 68 individus en 2014. C'est la raison pour laquelle ce site de reproduction a été proposé à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comme prioritaire au niveau national (Bontadina *et al.*, 2014), renforçant ainsi son importance déjà reconnue à l'échelle cantonale. Cependant, afin de pérenniser la population d'Oreillards gris du canton, il est envisagé d'entreprendre des suivis télémétriques afin d'identifier les terrains de chasse et les routes de vol des individus de la colonie, éléments essentiels à la protection de l'espèce. Par ailleurs, il est également question de mettre en place une convention « Refuge pour chauves-souris » dans le but d'assurer le maintien et l'intégrité du site sur le long terme (cf. « Amélioration des connaissances et suivi des gîtes », page 34).

EFFECTIFS DE LA COLONIE D'OREILLARDS GRIS DE COLLEX (GENÈVE) PAR ANNÉE



Église de Collex-Bossy

L'OREILLARD GRIS

CONSERVATION

Découverte en 1990, la colonie de Collex-Bossy (Genève) est l'une des plus grandes de Suisse. En conséquence, le canton de Genève porte une responsabilité toute particulière pour la sauvegarde nationale de l'Oreillard gris, qui nulle part en Europe ne s'affiche comme une espèce très commune. En ce qui concerne les mesures conservatoires, il est évident qu'elles doivent viser dans un premier temps à surveiller régulièrement les sites de reproduction, puis à veiller à ce qu'aucun produit toxique pour les Chiroptères n'y soit utilisé en cas d'entretien des charpentes, et finalement à contrôler que les accès aux combles régulièrement utilisés par les animaux soient maintenus en l'état et préservés de tout éclairage artificiel, auquel les oreillards sont sensibles. Parallèlement à ces mesures, il est également important de préserver les milieux environnants riches en Lépidoptères, ces derniers représentant, comme nous l'avons dit, l'essentiel du régime alimentaire de l'Oreillard gris. ■



Les oreillards rabattent leurs oreilles le long du corps lorsqu'ils sont au repos.

